

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2021

Partage de « bonnes pratiques » : Éric Dupond-Moretti lance un moteur de recherches à destination des agents du ministère.

Sous l'impulsion du garde des Sceaux, un site intranet à destination des personnels du ministère de la Justice a été conçu afin de répertorier et de rendre accessible de nombreuses bonnes pratiques mises en place dans des juridictions, sur des territoires, dans des services ou des directions.

Que ces bonnes pratiques aient vocation à faire gagner du temps, améliorer le service au justiciable ou tout simplement permettre à la justice d'être mieux rendue, elles ont un point commun : elles méritent d'être partagées et répliquées.

Fort de ce constat qu'il a pu établir à l'occasion de ces 36 années de barreau, Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice a souhaité dès sa nomination recruter de façon inédite à son cabinet une conseillère en charge de ces bonnes pratiques pour les recenser et les regrouper.

Grâce à ce travail mené pour la première fois de façon transversale au sein du ministère de la Justice, Éric Dupond-Moretti lance aujourd'hui un site intranet où chaque bonne pratique identifiée est décrite, commentée par des retours d'expérience et complétée par des outils d'aide à la mise en œuvre.

Pour le ministre de la Justice *« créer ce Google des bonnes pratiques était pour moi indispensable. Avant d'être ministre j'ai vu ce qui dysfonctionnait dans la Justice mais aussi ce qu'elle pouvait faire de fantastique grâce à la bonne volonté et à l'ingéniosité de celles et ceux qui la servent. En tant que ministre j'ai voulu mettre en lumière toutes ces bonnes initiatives qui ne peuvent que profiter aux justiciables »*

Trois exemples de bonnes pratiques mises en valeur pour être développées sur tout le territoire

- La remise des biens saisis à des associations caritatives

Le tribunal de Reims est à l'origine de cette initiative qui consiste à céder gratuitement des objets saisis aux associations caritatives. Elle a depuis été dupliquée par d'autres tribunaux comme celui de Bordeaux, qui a signé une convention permettant la remise de scellés devenus propriété de l'Etat à la Croix Rouge.

Contacts presse

Cabinet du garde des sceaux

Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

presse-justice@justice.gouv.fr

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Guide des bonnes pratiques du SAUJ

Au sein des tribunaux, le service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) a une mission d'information générale, particulière et de réception d'actes. A l'initiative d'un greffier fonctionnel du SAUJ de Bourg en Bresse un « guide des bonnes pratiques » a été élaboré. Destiné aux nouveaux arrivants, ce guide présente le service et cible les règles pratiques de bon sens et de communication entre les membres de l'équipe d'une part, et d'autre part entre l'agent du SAUJ et le justiciable. Il précise les règles de savoir-être, le juste positionnement, les bons réflexes attendus, les outils de communication, les mots à éviter ou les phrases types à privilégier face à certaines situations ce qui permet de sécuriser l'agent et d'assurer une réponse uniforme aux justiciables.

- Déploiement de la justice de proximité en lien avec les élus

La diffusion d'outils mis en place par le procureur de Valenciennes vise à renforcer la collaboration du parquet avec les élus. Parmi ces outils : une boîte mail dédiée aux élus avec des référents territorialisés ; un bureau des enquêtes pour suivre les plaintes des élus ; une dépêche d'information mensuelle reprenant les affaires judiciaires marquantes ; une lettre trimestrielle détaillant l'activité du parquet ; l'organisation de formations et de réunions d'information pour les élus.

Contacts presse

Cabinet du garde des sceaux

Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01